MAIRIE DE BRUGUIERES

Place de la République
31150 BRUGUIERES

Dossier suivi par :

Nom : BOYER Juline
Tél. : 05.81.91.73.39
Mail : juline.boyer@toulouse-metropole.fr

Dossier

PC 031 091 26 00013

Demande du 06/07/2026 - Déposé le 06/07/2026
Adresse du terrain : 59 rue du Coustou 31150 BRUGUIERES
Demandeur(s) : Monsieur OUSIDI

Monsieur OUSIDI Zouhir

59 rue du Coustou

31150 BRUGUIERES

OBJET : REJET TACITE DE PLEIN DROIT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME INCOMPLÈTE

Monsieur,

Vous avez déposé le 06/07/2026 une demande de permis de construire référencée ci-dessus.

Le 29/07/2026, vous avez accusé réception de ma lettre vous invitant à bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **CERFA** – Votre projet étant dans un Périmètre de Projet Urbain Partenarial (P.U.P), veuillez cocher la case s'y afférent dans l'encadré 3.2 du formulaire CERFA ;
- **PC13** – Votre projet étant situé dans une zone couverte par le Plan de Prévention des Risques Sécheresse (PPRS), veuillez fournir l'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f du code de l'urbanisme] OU, l'engagement du pétitionnaire de respecter l'ensemble des mesures forfaitaires ;
- **PC31-2** – L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]. Cette pièce permet d'exonérer le projet de la taxe d'aménagement. Elle est nécessaire lorsque le projet est situé dans un périmètre de projet urbain partenarial.

L'ensemble de ces pièces n'ayant pas été adressé à la mairie dans les trois mois à compter de cette date, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Le 29/10/2026, votre demande a donc fait l'objet d'une **décision tacite de rejet de plein droit**.

Si vous souhaitez réaliser votre projet, je vous invite à redéposer une nouvelle demande.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

BRUGUIERES, le 02/11/2026

Le Maire,
Arnaud SIGU



Mise en ligne le : 03/11/2026 10:56 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Urbanisme
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/85725